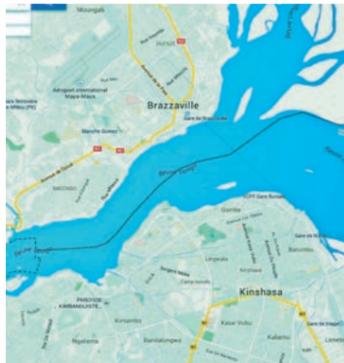


RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200F CFA

www.adiac-congo.com

N° 4547 VENDREDI 14 JUILLET 2023



DISPARITION

Décès tragique de l'opposant Chérubin Okende

Le corps sans vie criblé de balles de cet ancien ministre des Transports et député national a été retrouvé, le 13 juillet, étalé à bord de son propre véhicule immobilisé sur l'avenue Poids-lourds à Kinshasa. Un assassinat qui inquiète plusieurs opposants et activistes alors que la tension s'intensifie entre opposants et pouvoir autour de l'organisation des élections générales en décembre 2023.

Page 2

SANTÉ

750 mille dollars du Cerf pour une action anticipatoire contre le choléra

L'enveloppe du Fonds central d'intervention d'urgence (Cerf) entre dans le cadre des actions anticipatoires en vue de prévenir le risque de propagation de cette maladie en République démocratique du Congo. Elle permettra aux agences et à leurs partenaires locaux de détecter rapidement les cas et de promouvoir des pratiques d'hygiène sûres afin de réduire la propagation de la maladie.

Page 4

PROJET GRAND INGA

La Corap fustige le manque de vision claire du gouvernement



Le barrage d'Inga

La coalition d'ONG actives dans le suivi des réformes et de l'action publique relève le risque pour le gouvernement de développer ledit projet, sans vision claire, avec des risques énormes pour le pays. Elle

plaide pour le renforcement des stratégies et la multiplication des efforts pour le développement effectif d'un secteur énergétique décentralisé.

Page 3



Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Roger Kamba/DR

COVID-19

Bientôt la levée des mesures barrières

Au cours d'une récente réunion multisectorielle de l'équipe ayant géré la Covid-19, il a été envisagé la levée des mesures prises au niveau du pays contre cette pandémie. Un décret du Premier ministre est attendu

à ce sujet. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la pandémie de Covid-19 ne représente plus une menace pour la population au regard de l'évolution satisfaisante de la maladie sur le terrain.

Page 4

ÉDITORIAL

Accords

Le nombre d'accords et mémorandums d'entente signés par le Congo avec les partenaires financiers, bilatéraux et multilatéraux augmente de façon substantielle. Les derniers en date, soit dix-huit au total, conclus avec la République du Kenya à la faveur de la visite d'Etat du président de ce pays à Brazzaville, peut-être les plus élevés de cette année, témoignent de la vitalité en matière de coopération.

Indispensables pour la réalisation du nouveau Programme national de développement (PND 2022-2026) et la réussite des projets de développement économique, à travers des partenariats publics-privés, ces accords seront bénéfiques que s'ils ne servent pas simplement de documents de tiroir comme l'a déclaré le président de la République devant son homologue kenyan. L'engagement pris au sommet de l'Etat pour leur exécution oblige les signataires à poser les jalons de leur mise en œuvre effective de sorte que ces déclarations ne souffrent d'aucune entorse.

Au plan pratique, il s'agit d'adopter des approches de solutions consensuelles concernant les secteurs inclusifs et créateurs de valeur ajoutée pour la croissance nationale et du produit intérieur brut. C'est autant dire que prioriser les projets réalisables qui cadrent avec les besoins et aspirations des populations en termes d'emplois, de santé, d'alimentation, d'éducation et de formation serait indispensable.

En d'autres termes, un meilleur accompagnement des investissements prévus permettra de rassurer les porteurs de capitaux et promouvoir par la même occasion une coopération ambitieuse et fructueuse dans l'intérêt commun des parties prenantes. Pour le Congo qui cherche à diversifier son économie, ces accords et mémorandums sont une opportunité à saisir.

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Décès tragique de l'opposant Chérubin Okende

Alors qu'il était attendu, la veille à la Cour constitutionnelle à la suite d'une convocation relative à sa déclaration de patrimoine en tant qu'ancien ministre, Chérubin Okende n'a hélas pu regagner son domicile.



Chérubin Okende

Il y était parti pour déposer sa réponse dans laquelle il sollicitait un décalage de vingt-quatre heures pour mieux se préparer. Le temps pour son garde rapproché d'accéder à l'intérieur du site pour déposer la correspondance, le ministre honoraire sera happé, lui et sa voiture, par des hommes armés en tenue civile pour une destination inconnue, confirment des sources proches de la victime.

Quelques cadres de sa famille politique avaient déjà alerté, plusieurs heures après, sur un éventuel enlèvement étant entendu que le concerné n'avait plus fait signe de vie depuis lors, ses téléphones étant restés éteints toute la soirée. La réponse à toutes les interrogations sur la disparition de ce bras droit de Moïse Katumbi a été donnée le matin du 13 juillet. Le corps sans vie criblé de balles de cet ancien ministre des Transports et député national a été retrouvé étalé à bord de son propre véhicule immobilisé sur l'avenue Poids-lourds à Kinshasa.

Un assassinat qui inquiète plusieurs opposants

et activistes alors que la tension s'intensifie entre opposants et pouvoir autour de l'organisation des élections générales en décembre 2023. Ce qui a soulevé l'ire des opposants qui n'hésitent pas à confirmer la thèse d'un crime d'Etat. Même si les vraies conditions de cet assassinat restent encore à déterminer, il est un fait que les motivations politiques ne sont pas étrangères à cette situation qui terni davantage l'image du pays à quelques encablures de la tenue des élections de décembre 2023. Pour rappel, Chérubin Okende - délégué général d'Ensemble pour la République chargé de la communication et médias et porte-parole du parti - est parmi les ministres qui avaient démissionné du gouvernement Sama Lukonde pour leur allégeance à Moïse Katumbi, devenu opposant du régime Tshisekedi. En séjour en Côte d'Ivoire en vue de prendre part à l'Assemblée générale de la Confédération africaine de football (CAF), Moïse Katumbi a décidé de rentrer au pays, après cette triste nouvelle. Dossier à suivre.

Alain Diasso

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa-RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Mauokani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FORUM MINIER AU JAPON

La RDC présente ses opportunités d'investissement au gouvernement nippon

Pour la République démocratique du Congo (RDC) qui prend part à cette rencontre d'investisseurs miniers au Japon, il s'agit d'une occasion pour le pays de Félix Tshisekedi de présenter ses richesses minières au monde afin de conclure des partenariats gagnant-gagnant avec des investisseurs japonais.

Prenant part au forum ouvert depuis le 12 juillet, le chargé d'affaires de l'ambassade de la RDC au Japon, M. Espe-Martin Kapongo Kapongo, a souligné dans son discours que la tenue de ce forum s'inscrit dans la vision du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, celle de voir son pays présenter ses opportunités d'investissements au gouvernement Nippon afin que ce dernier apporte aussi sa connaissance technologique pouvant aboutir à la transformation locale dans le secteur minier en RDC.

Pour sa part, la coordinatrice de la Task force Japon près le cabinet du chef de l'État, Mme Kelly Lunda Mawaya, ce forum fait suite à la visite de Mme la ministre des Mines, Antoinette N'samba Kalambayi, en décembre 2022 au ministère japonais de l'Économie, Commerce

et Industrie. Elle a, en outre, évoqué le bien-fondé à tirer de ce forum qui s'avère être profitable à toutes les parties prenantes.

De son côté, le coordonnateur de la CTCPM, M. Mabolia a, quant à lui, procédé à la présentation de la délégation congolaise, composée du secrétaire général aux Mines, du directeur de cabinet adjoint de la ministre des Mines, des différents chefs des corps, la Task force Japon près le cabinet du chef de l'État, la cellule du climat des affaires au niveau de la présidence de la République, l'Agence nationale pour la promotion des investissements et la Fondation Liyolo. La première journée de ce forum minier a été consacrée à l'exposition de quelques pierres précieuses de la RDC, des œuvres de feu Pr Alfred Liyolo, présentées par sa fille



Le stand de la RDC bondé de visiteurs

Myoto Liyolo, étant donné que ce grand sculpteur art en bronze. que c'est à partir du cuivre congolais faisait éclore son

Blandine Lusimana

PROJET GRAND INGA

La Corap fustige le manque de vision claire du gouvernement

La coalition d'ONG actives dans le secteur de suivi des réformes et de l'action publique relève le risque pour cette position du gouvernement, fortement influencée par les différents développeurs, de plonger le pays dans des graves impacts négatifs notamment sur le plan politique, économique, social et environnemental.

Dans sa réaction du 11 juillet, la Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (Corap), a affirmé suivre avec attention l'intervention du président de la République démocratique du Congo (RDC), lors de la conférence de presse conjointe tenue le 6 juillet avec son homologue sud-africain, Cyril Ramaphosa.

Dans cet exercice, la constellation d'ONG a dit relever des propos du président de la RDC, Félix-Antoine Tshisekedi, concernant l'évolution du projet Grand Inga, certaines affirmations qui ont attiré sa particulière attention. A l'en croire, Félix Tshisekedi conçoit le projet Grand Inga comme un projet international, multipartite, avec plusieurs partenaires, surtout avec les pays africains. Alors qu'il est contre les exclusivités que l'on a réservées jusque-là aux candidats développeurs par les experts que ce soit sous le régime du président Kabila que sous son propre régime. La Corap se réjouit de cette position et dit féliciter le président de la République car cela a été l'une

des recommandations des organisations de la Société civile. cette plate-forme note également des dires du chef de l'État congolais que la firme australienne Fortescue Future Industries (FFI) n'a pas vraiment rempli les conditions que l'on attendait d'elle ; et que les anciens partenaires du projet dont certains s'étaient retirés, comme la Banque mondiale et d'autres qui étaient évincés par FFI comme la République sud-africaine et la Chine, ont exprimé leur intention de revenir au projet.

Un rétropédalage trop risqué

La Corap, qui considère ces positions exprimées par le président de la République comme du rétropédalage, exprime ses inquiétudes vis-à-vis de ces voltefaces qui pourraient avoir des impacts négatifs sur le pays. Ce regroupement veut, par conséquent, savoir ce qu'il en est du Traité relatif au projet hydroélectrique Grand Inga signé par la RDC et l'Afrique du Sud, le 29 octobre 2013, dont la durée était de 10 ans ; de l'Accord de développement ex-



Le barrage d'Inga

clusif signé le 16 octobre 2018 entre le consortium sino-espagnol et la RDC ainsi que de la convention relative au développement d'industries vertes substantielles en RDC signée avec FFI, le 16 septembre 2020. En attendant les réponses à ces questions qui permettront, selon ce regroupement d'ONG,

de voir clair sur la suite de ce projet, cette dernière dit attendre du gouvernement de renforcer les stratégies et de multiplier les efforts pour le développement effectif d'un secteur énergétique décentralisé pour résorber l'énorme déficit en énergie des ménages et des industries. Pour la Corap,

qui pense que le projet Grand Inga n'est pas une priorité pour le contexte congolais, chercher à développer à tout prix ledit projet, sans une vision claire, présente des risques énormes pour la RDC, notamment sur le plan politique, économique, social et environnemental.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Bientôt la levée des mesures barrières

Selon l'OMS, la pandémie de Covid-19 ne représente plus une menace pour la population au regard de l'évolution de la maladie sur le terrain.

Face à la situation, le Premier ministre, Jean Michel Sama Lukonde a présidé récemment une réunion multisectorielle avec toute l'équipe impliquée dans la riposte pour statuer et envisager la levée des mesures prises au niveau du pays contre cette pandémie. A en croire le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Roger Kamba, il y a actuellement nécessité de lever l'interdiction des gestes barrières. Cependant, a-t-il souligné, le tout passera par un décret du Premier ministre. « Effectivement, c'est une réunion multisectorielle de toute l'équipe qui a géré la Covid-19, en partant du Premier ministre lui-même, qui a pris part à la réunion pour tirer les conséquences. Une des premières conclusions, c'est que l'OMS a levé l'urgence de santé publique et de portée internationale. Et donc, nous allons travailler maintenant pour pouvoir rédiger les me-



Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Roger Kamba. DR

sures concrètes que le ministre de la Communication pourra annoncer à la population. Mais, ce qui est certain, l'on va lever les mesures qui étaient

déjà prises notamment au niveau des frontières », a expliqué le Dr Roger Kamba.

Pour sa part, le ministre de la Communication et Médias, Patrick

Muyaya, dans son compte-rendu de la réunion a indiqué que cette séance de travail avec les différents acteurs leur a permis « de tirer les conséquences du fait que la pandémie ne représente plus une menace, et d'envisager la levée des mesures suivant l'acte réglementaire qui avait été posé à ce propos. Il a été aussi question, au cours de cette rencontre, de tirer les conséquences vis-à-vis de l'évolution de la situation sanitaire, notamment celle liée à la Covid-19 qui, selon l'OMS, ne représente plus une menace pour la population. Il a rappelé qu'il y a quelques semaines au cours du conseil des ministres, le ministre de la Santé avait déclaré que la Covid-19 ne représentait plus une menace mondiale. Et, au niveau de l'OMS, il y avait des mesures qui étaient prises, pendant qu'ici il y a encore un décret en vigueur, qui fixe particulièrement des mesures.

Blandine Lusimana

SANTÉ

750 mille dollars du Cerf pour une action anticipatoire contre le choléra

L'enveloppe constitue la deuxième initiative de l'institution pour cette année, dans le cadre des actions anticipatoires en vue de prévenir et contrôler le risque de propagation du choléra en République démocratique du Congo (RDC).

L'enveloppe du Fonds central d'intervention d'urgence (Cerf) de 750 mille dollars américains a permis des allocations à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et au Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), après trois semaines consécutives d'un nombre de cas supérieur à la moyenne dans la zone de santé de Kiambi, dans la province de Tanganyika. Cette subvention permettra, selon un communiqué du coordonnateur humanitaire dans le pays, aux agences et à leurs partenaires locaux de détecter rapidement les cas, d'assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les communautés à risque, de fournir des soins médicaux et de promouvoir des pratiques d'hygiène sûres afin de réduire la propagation de la maladie. « Je suis, une fois de plus, préoccupé par le fardeau additionnel que le choléra fait peser sur des communautés déjà extrêmement vulnérables en RDC. Mais je trouve un grand soulagement dans le cadre d'action anticipatoire que l'équipe de pays a mis en place. Pour la deuxième fois cette année, les fonds du Cerf pour l'action anticipatoire contre le choléra arrivent au bon moment pour fournir une assistance vitale à plus de 100

personnes, et pour prévenir et contenir la propagation de la maladie », a déclaré, le 12 juillet, le coordinateur humanitaire en RDC, Bruno Lemarquis. Ce communiqué rappelle, en effet, qu'en 2022, la RDC a rapporté 18507 cas de choléra et 296 décès dans tout le pays. Alors que depuis le début de cette année, le Congo a déjà rapporté 18 844 nouveaux cas et 102 décès. « La première activation du cadre en janvier a été motivée par

la zone de santé de Nyiragongo au Nord-Kivu », a précisé ce document. Cette aide financière, souligne le communiqué du bureau du coordonnateur humanitaire en RDC, fait partie d'un projet appelé « Action anticipatoire contre le choléra ». Ce dernier, précise cette source, implique la communauté humanitaire et le gouvernement de la RDC. Ce projet a comme objectif de détecter les poussées de

avant qu'elles ne se transforment en épidémies de grande ampleur alors que les fonds complètent plusieurs allocations récentes du Cerf pour intensifier la réponse humanitaire dans les territoires affectés par une détérioration de la situation humanitaire. « Il est essentiel que les autorités congolaises et les partenaires humanitaires et de développement travaillent ensemble pour prévenir, anticiper et répondre plus rapidement aux épidémies, et nous travaillons avec les autorités locales pour renforcer leurs capacités », a rassuré Lemarquis. Et de noter qu'un investissement plus important dans les systèmes nationaux et locaux, en particulier pour la surveillance de la santé et la préparation à la réponse, peut contribuer à réduire les réponses humanitaires et d'urgence.

la maladie et d'y répondre

« Je suis, une fois de plus, préoccupé par le fardeau additionnel que le choléra fait peser sur des communautés déjà extrêmement vulnérables en RDC. Mais je trouve un grand soulagement dans le cadre d'action anticipatoire que l'équipe de pays a mis en place.

Pour la deuxième fois cette année, les fonds du Cerf pour l'action anticipatoire contre le choléra arrivent au bon moment pour fournir une assistance vitale à plus de 100 mille personnes, et pour prévenir et contenir la propagation de la maladie »

mille personnes, et pour l'augmentation des cas

Lucien Dianzenza

CULTUR'A PAYS VIE

Les musiciens révoqués font front commun contre Félix Wazekwa

Pris de vitesse par S'Grave alors qu'ils complotaient de mettre à mal son show du stade des Martyrs, Ceden Play et Gesac Tshipoyi prévoient un concert dont Joss Diena et Gabanna feront partie des hôtes à la même date, le 12 août prochain, au terrain municipal de Masina.

Sans désespérer, Félix Wazekwa se prépare assidument pour son concert au stade des Martyrs. S'Grave demeure imperturbable et certain d'assurer le show en dépit de l'absence des quatre musiciens affirmant que sa carrière ne dépend pas de ces derniers. En effet, à son passage à l'émission Catalogue + diffusée sur YouTube, il a fait savoir qu'à un mois de cette production très médiatisée, il avait la certitude de mener à bien la barque.

Fort de l'assurance à l'instar de ses homologues Ferre Gola et Fally Ipupa, il constitue lui aussi le visage de son orchestre, les mélomanes viendront au stade avant tout pour lui, Mokuwa Bongo affirme n'avoir aucun souci à se faire du côté des fans. En effet, les mélomanes et, particulièrement « les cultivés », ces fans inconditionnels de Cultur'A Pays Vie sont, de son point de vue, d'abord les siens propres. Dès lors, ce n'est pas le départ de Joss Diena, Gabanna, Gesac Tshipoyi et Ceden Play qui le mettront en difficulté.

De leur côté, les « révoqués » ont coalisé et pris le parti de livrer un concert à la même date que leur ex-patron. Cette production annoncée au terrain municipal de Masini n'est pas de nature à inquiéter le leader de Cultur'A Pays Vie qui, pour sa part, rappelle qu'avant la réintégration desdits musiciens, son



Félix Wazekwa/DR

orchestre « n'a jamais été incomplet ». Pris d'indignation à la suite du comportement affiché par ses anciens mu-

Fort de l'assurance à l'instar de ses homologues Ferre Gola et Fally Ipupa, il constitue lui aussi le visage de son orchestre, les mélomanes viendront au stade avant tout pour lui, Mokuwa Bongo affirme n'avoir aucun souci à se faire du côté des fans. En effet, les mélomanes et, particulièrement « les cultivés », ces fans inconditionnels de Cultur'A Pays Vie sont, de son point de vue, d'abord les siens propres. Dès lors, ce n'est pas le départ de Joss Diena, Gabanna, Gesac Tshipoyi et Ceden Play qui le mettront en difficulté.

siciens qu'il a du reste qualifiés de récalcitrants, Félix Wazekwa soutient que certains d'entre eux l'auraient supplié de réintégrer son orchestre même sans cachet.

Nioni Masela

WENGE RÉFÉRENCE

Manda Chante face à la défection de son orchestre

Depuis Paris, le 12 juillet, Nkumu déplorait la fuite de deux musiciens mais aux dernières nouvelles partagées sur les réseaux sociaux, il est maintenant confronté à la défection de tout son groupe à quelques jours de leur concert du 16 juillet à Montreuil.

Ce n'est vraiment pas de chance pour le leader de Wenge Référence qui pourtant avait bien débuté son périple européen. Le 2 juillet, l'orchestre livrait son premier concert en Grèce en marge de la célébration des 63 ans de l'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC). Succédant au « Concert Lipanda » d'Athènes, une soirée produite par BMK la Paix Prod, la maison de production de Bienvenu Makanga. Le prochain show de Manda Chante est prévu pour ce 16 juillet à Montreuil. Séjournant déjà à Paris, c'est à quelques jours de la soirée « Tshangu Bomoko » que Nkumu a signalé la disparition de deux musiciens. Mercredi 12 juillet, dans un entretien téléphonique avec Factual.cd, il précisait que ces derniers étaient introuvables et qui plus est injoignables, soulignant que « leurs téléphones sont éteints, leurs comptes Facebook supprimés ».

Pire encore, dans la matinée du 13 juillet, l'on apprend que c'est l'ensemble de l'orchestre qui a disparu

de la circulation. Selon un post partagé sur les réseaux sociaux, « aux dernières nouvelles, tous les musiciens qui accompagnaient Manda Chante en France auraient pris la poudre d'escampette sans livrer un seul concert ». En effet, il nous revient qu'une importante délégation de Wenge Référence était en pleine tournée européenne. Cette dernière, affirme Factual.cd, est la première que Manda Chante et son groupe effectuait après avoir « passé pratiquement dix ans à Kinshasa sans effectuer de déplacement en Europe ».

Livré à lui-même, Manda Chante n'a que quelques jours pour tenter de sauver les meubles avec le concours de la BMK la Paix Prod qui assure également la production du concert du dimanche 16 juillet. Un vrai défi à relever quitte à jouer le tout pour le tout en constituant un orchestre de fortune pour ce tout prochain rendez-vous en attendant de trouver une solution pour assurer la suite de sa tournée.

N.M.



Manda Chante à l'affiche le 16 juillet à Montreuil/DR

Compte rendu du conseil des ministres du 12 juillet 2023

Le conseil des ministres s'est réuni ce Mercredi 12 Juillet 2023 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de son excellence, monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Huit (8) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Un (1) projet de loi au titre du Ministère en charge de la réforme de l'Etat; Quatre (4) projets de décret au titre du Ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ; Trois (3) communications aux titres respectifs du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale et du Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public.

I/- Ministère en charge de la réforme de l'Etat.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Luc Joseph OKIO, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat, a soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres deux textes, le premier étant un projet de loi portant orientation de la réforme de l'Etat. Le Ministre OKIO a d'emblée rappelé que la rationalisation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance sont au cœur du projet de société sur la base duquel le Président de la République a été plébiscité par le peuple congolais.

La vision développée par le Président Denis SASSOU N'GUESSO est de construire un Etat de droit, fort, protecteur et régulateur. C'est ainsi que la réforme de l'Etat est un impératif majeur rappelé par le Premier ministre dans la déclinaison du programme d'action du Gouvernement en douze batailles.

Il s'agit de transformer le mode de fonctionnement et de gestion des institutions et de l'administration publique en le plaçant sous le signe de la rigueur, de la cohérence et de l'efficacité.

Elaboré en vertu des dispositions de l'article 125 de la Constitution, le projet soumis à l'examen des Membres du Conseil fixe les principes généraux, les objectifs et les règles de la réforme de l'Etat tout en déterminant les cadres institutionnel et stratégique des actions à mener ; enfin, il vise à engager les différents acteurs et parties prenantes dans une démarche cohérente et performante dans

l'élaboration et la mise en œuvre des réformes.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant orientation de la réforme de l'Etat. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement.

Invité à son tour par le Président de la République à prendre la parole, M. Pierre MABIALA, Ministre, d'Etat, Ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a soumis à l'attention des Membres du Conseil des Ministres quatre projets de décret.

Le premier texte est un projet de décret portant déclassement de la propriété bâtie du domaine public de l'Etat cadastrée : section L, bloc 15, parcelles 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 12 située au centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, commune de Brazzaville. Le second projet de décret porte cession par voie d'échange de la même propriété déclassée dans le domaine privé de l'Etat. Notre pays a convenu, avec la Turquie, de s'attribuer en propriété, par voie d'échange, à Brazzaville et à Ankara, deux parcelles de terrain destinées à la construction de leurs consulats respectifs.

La partie turque a d'ores et déjà cédé à l'Etat congolais un terrain de six mille sept cent trente-huit (6738) m² à Ankara. Pour honorer son engagement, l'Etat congolais procède à la cession de la propriété bâtie de l'Etat cadastrée comme rappelé. Sur les 14.654,65 m² cédés, 6738 m² seront consacrés à la construction du consulat et 7.916,65 m² pour l'édification de l'école consulaire turque.

En compensation du surplus, l'Etat congolais bénéficiera d'une attribution foncière supplémentaire, en régularisation, à Ankara d'une superficie de sept mille neuf cent seize virgule soixante-cinq (7916,65) m², et ce en application du principe de réciprocité.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté les deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, déclassement d'une propriété bâtie du domaine public de l'Etat et, pour le second, cession par voie d'échange d'une propriété bâtie du domaine privé de l'Etat cadastrée : section L, bloc 15, parcelles 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 12 située au centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, commune de Brazzaville. Poursuivant son propos, le Ministre d'Etat MABIALA a soumis à l'examen du Conseil deux projets de décret, le premier portant déclassement d'une propriété bâtie du domaine public de l'Etat et, le second, portant cession à titre onéreux de la propriété bâtie du domaine privé de l'Etat cadastrée : section F, bloc /, parcelle 72 bis, arrondissement 1 Lumumba, commune de Pointe Noire.

La Société Atlantique Pétrochimie S.A.U., en charge du projet de construction et d'exploitation de la nouvelle raffinerie pétrolière moderne dans la Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, emprise B située à Fouta et à Nkoti-Fouta, district de Tchiamba-Nzassi, département de Pointe-Noire, a sollicité l'acquisition d'une dépendance du domaine public de l'Etat située dans l'arrondissement Lumumba de Pointe-Noire, d'une superficie de treize mille quatre cent neuf virgule soixante-quatorze (13.409,74) m², en vue de la construction d'un immeuble de douze étages destiné à abriter le siège social de la société.

C'est dans ce cadre, et pour accompagner cet investissement, que l'Etat accepte le déclassement de ladite propriété et permet sa cession à titre onéreux. Le Conseil des Ministres a, en outre, pris note du fait que l'investissement envisagé est évalué à 15 milliards de frs CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté, d'une part, le projet de décret portant déclassement de la propriété bâtie du domaine public de l'Etat cadastrée section F, Bloc, Parcelle 72 bis, arrondisse-

ment 1 Lumumba, Centre-ville, commune de Pointe-Noire et, d'autre part, le projet de décret portant cession à titre onéreux de cette propriété relevant à présent du domaine privé de l'Etat.

III/- Communications.

Enfin, le Conseil des Ministres a suivi des communications.

M. Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'économie et des finances a fait un point des relations entre notre pays et le Fonds Monétaire International, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord financier obtenu du conseil d'administration de cette instance le 21 janvier 2022. Cet accord, dit de Facilité Elargie de Crédit (FEC), conclu pour 3 ans, a permis un décaissement initial de 90 millions de dollars US.

Ce programme vise notamment à préserver la stabilité macroéconomique du Congo et à jeter les bases d'une croissance plus vigoureuse, résiliente et inclusive, grâce à l'élimination des sources de fragilité. Son exécution est rythmée par des revues périodiques, dont les deux premières ont été conclues avec succès et ont permis le décaissement respectif de 87 millions de dollars et de 64,80 millions de DTS (droits de tirage spéciaux).

La troisième revue est inscrite à la réunion du conseil d'administration du FMI qui se tiendra le 19 juillet prochain. Parmi les préalables à la réussite de ce passage figurent notamment l'augmentation des prix de l'essence et la prise de mesures techniques de gestion des redevances collectées dans ce secteur, par leur versement sur des comptes d'affectation.

C'est dans ce cadre que le Premier ministre, chef du gouvernement, M. Anatole Collinet MAKOSSO, a entrepris ces dernières semaines une campagne d'explication du sens de ces mesures, le Gouvernement devant procéder à l'adoption de mesures d'accompagnement qui devraient être annoncées sous peu.

Prenant bonne note de ces éléments, et tout en exhortant les

Compte rendu du conseil des ministres du 12 juillet 2023

autorités chargées de la mise en œuvre de ce programme à poursuivre son exécution avec la même rigueur, le Conseil des ministres a rendu une fois encore hommage à la résilience de nos populations et à la compréhension exprimée par les représentants des forces vives et confessions religieuses rencontrés par le Gouvernement ces derniers jours.

Poursuivant son propos, le Ministre ONDAYE a éclairé les membres du conseil sur les principales conclusions du sommet pour un nouveau pacte financier mondial, tenu à Paris (France) les 22 et 23 juin 2023.

A cet égard, le Conseil des Ministres a rendu un hommage déférent à SEM. le Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa constance et pour sa participation brillante à ce sommet ; en effet, durant ces assises, plusieurs de ses homologues n'ont pas hésité à reprendre les thématiques que le chef de l'Etat n'a cessé de défendre depuis des années sur un sujet aussi important que la nécessité de la réforme de la gouvernance financière mondiale ; de même, ses pairs, notamment africains ont abondé sur la mise en œuvre effective des engagements souscrits par les grandes puissances quant à la contribution finan-

cière nécessaire à la lutte contre les changements climatiques.

A cette occasion, le Conseil des Ministres a été informé de la date de la tenue attendue du sommet des trois bassins (Congo, Borno-Mékong et Amazonie). Il se tiendra donc à Brazzaville les 26, 27 et 28 octobre 2023.

Prenant à son tour la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA BABACKAS, Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a informé le Conseil des principales articulations des travaux de la 23ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) tenue à Libreville (Gabon) le 1er juillet 2023. SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, y représentait notre pays.

Présidés par SEM. Ali BONGO ONDIMBA, président en exercice de la Communauté et Président de la République gabonaise, les travaux ont fait un tour d'horizon de la situation politique de la sous-région. Les chefs d'Etat et de gouvernement. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont également penchés sur la question du financement

de la communauté. A cet égard, un mécanisme de discussions bilatérales avec les Etats a été mis en place lors du sommet et devrait permettre de lever les obstacles qui empêchent la mise en œuvre des mécanismes de financement de la CEEAC.

M. Ludovic NGATSE, Ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public a, pour sa part, présenté une communication relative à l'exécution du budget de l'Etat au 30 septembre et 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 mars 2023. Il ressort de cette présentation que notre pays, sur le plan de l'exécution budgétaire, demeure encore dépendant de la fluctuation du cours du baril de pétrole. Cependant, des efforts sont faits et devront se poursuivre pour s'assurer d'un niveau d'exécution budgétaire conforme à la bonne évolution de nos politiques de redressement macroéconomique.

Enfin, le Ministre NGATSE a soumis aux Membres du conseil les grandes lignes du document valant Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2024-2026.

A titre de rappel le CBMT a pour objet, en tant qu'outil de programmation budgétaire, de fixer l'orientation de la politique budgétaire

au cours des trois prochaines années (2024, 2025 et 2026).

Les bases programmatiques du CBMT découlent de la mise en œuvre du projet de société de SEM. le Président de la République, Chef de l'Etat, « Ensemble poursuivons la marche », matérialisé dans le Plan National de Développement (PND) et mis en œuvre par l'outil qu'est le Programme d'Action du Gouvernement.

Le débat s'est alors engagé autour de ces grandes articulations. Ce document sera rendu public par le Premier ministre, chef du Gouvernement, qui le présentera sous peu au Parlement

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 13h30.

Fait à Brazzaville, le 12 Juillet 2023

Le Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr





AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L11 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L12 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L17 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L18 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



ASSOCIATION BANTU CULTURE EN PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE
GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Organise

TOKUTANA

EXPO

Exposition Collective
des artistes peintres de Brazzaville

THEME:

*De l'identité à la
renaissance de nos cultures*

 Du 14 juillet au 13 Aout 2023

VERNISSAGE LE VENDREDI 14 JUILLET

 **Musée Galerie du Bassin du congo (Les Dépêches de Brazzaville)**

 **16H** Entrée : Gratuite



 +242 064 233 244 / +242 050 004 345 / +242 066 667 065

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Congo confirme sa présence au sommet africain sur le climat

Le président de la République du Kenya, Coordonnateur du comité des chefs d'état et de gouvernement africains sur le changement climatique a convoqué, le 12 juillet, une réunion de haut niveau en visio conférence relative à l'information sur le sommet africain sur le climat (SAC).

Au cours de cette réunion où le Congo a confirmé, les participants ont plaidé pour une action urgente pour mettre en œuvre des mesures d'allègement de la dette et augmenter les liquidités des gouvernements africains. Le SAC devrait se dérouler parallèlement à la Semaine africaine du climat, prévue du 4 au 9 septembre à Nairobi, au Kenya, et réunira des dirigeants d'Afrique et d'ailleurs pour concevoir, développer et catalyser des actions et des solutions pour le changement climatique en Afrique en fournissant une plateforme aux États membres et aux autres parties prenantes pour délibérer sur le lien entre le changement climatique, les impératifs de développement de l'Afrique et la nécessité urgente d'accroître les investissements dans l'action climatique au niveau mondial, et plus particulièrement en Afrique.

L'objectif du Sommet africain sur le climat est de positionner l'Afrique en solidarité avec le reste du monde pour une action climatique mondiale sur le thème général de la croissance verte et des solutions de financement du climat pour l'Afrique et le monde. Le SAC soulignera qu'il est temps pour l'Afrique de conduire un pro-



Arlette Soudan-Nonault lors de la réunion Adiac

gramme de croissance verte qui fixe des ambitions audacieuses, à la fois pour la prospérité économique et pour l'action climatique. L'Afrique doit profiter pleinement de l'élan actuel en menant un programme de croissance verte holistique qui tire parti de ses vastes ressources, et en établissant un cadre de financement du climat qui peut soutenir les ambi-

tions de croissance de l'Afrique.

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, qui s'est réjouie d'avoir participé à la réunion d'information sur ledit sommet a, au nom du président de la République, rappelé la décision 855, adoptée lors de la 36ème session ordinaire de la Conférence des

chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Africaine, tenue les 18 et 19 février 2023 à Addis-Abeba, dans laquelle l'Assemblée générale félicite la République du Congo du lancement de la Décennie mondiale de l'afforestation et de la préservation de la planète. « Mon intervention de ce jour est essentiellement pour vous informer que cette décision de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine est effectivement en train d'être mise en œuvre. Brazzaville devant abriter du 26 au 28 octobre 2023, le Sommet Amazonie/Bornéo - Mékong et Asie du Sud Est / Congo, Sommet des trois Bassins des écosystèmes de Biodiversité et des Forêts tropicales », a déclaré la ministre et coordonnatrice technique de la commission climat du bassin du Congo. Arlette Soudan-Nonault.

Elle a ajouté que la République du Congo reste persuadée que les trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales abritent 80% de la biodiversité et joue un rôle majeur dans la régulation du climat mondial et la transition vers l'économie verte.

Rude Ngoma

IDE

Top 10 de pays africains ayant reçu le plus de flux nets en 2022

Les flux nets des investissements directs étrangers (IDE) à destination de l'Afrique ont fortement chuté de -43,75% à 45 milliards de dollars en 2022. Cette régression n'a, cependant, pas empêché le doublement du nombre de nouveaux projets annoncés.

Les flux nets d'investissements directs étrangers vers l'Afrique ont fortement baissé en 2022 en s'établissant à 45 milliards de dollars, contre 83 milliards en 2021, soit une chute de 43,75%, selon un rapport de la Cnuced. Une baisse qui s'explique par l'impact du flux d'un seul investissement mais exceptionnel enregistré en 2021 en Afrique du Sud. Cet IDE est lié à une transaction financière intra-groupe. Il s'agit des flux portant sur un échange d'actions entre Naspers et sa filiale Prosus, qui avait porté les flux d'investissement du pays arc-en-ciel à 40,90 milliards de dollars en 2021, contre seulement 3,06 milliards de dollars l'année précédente. Naspers opère dans une multitude de secteurs comme le commerce électronique, les médias, les messageries... Par ailleurs, avec un flux de 45 milliards de dollars d'IDE, l'Afrique, en dépit de ses potentialités dans les secteurs extractives (gaz, pétrole, mines...) n'attire que très peu d'investissements étrangers. Ces IDE destinés à l'Afrique sont à comparer aux 1.300 milliards de dollars enregistrés en 2022 au niveau mondial, en recul de 12% par rapport à 2021.

Ainsi, l'Afrique n'a représenté que 3,46% des flux d'IDE mondiaux. Ce qui est négligeable malgré les potentialités et les opportunités d'investissement qu'offre l'Afrique. Par pays, on note une forte concentration des flux d'investissement étrangers sur une poignée de pays. Ainsi les 10 premiers bénéficiaires d'IDE du continent ont drainé 37,20 milliards de dollars, soit 82,64% du flux d'IDE à destination de l'Afrique.

Noël Ndong

ACCORD DE PÊCHE MAROC-UE

Le Maroc renforce sa coopération avec l'Union européenne

Le Maroc est décidé de l'avenir de la coopération avec l'UE en matière de pêche au regard des évaluations proches du gouvernement et en concertation avec les partenaires européens, c'est ce qu'a affirmé, le 12 juillet, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

L'accord de pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne est toujours en vigueur, a précisé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Il s'agit plutôt du protocole de pêche conclu pour quatre ans (2019-2023), qui va expirer à compter du 17 juillet.

Les résultats se sont révélés satisfaisants, a indiqué Nasser Bourita, qui a noté une coopération "positive et mutuellement bénéfique" pour les deux parties.

Le ministre a confié, à cet effet, qu'une réunion d'évaluation se tiendra cette semaine à Bruxelles, en Belgique, entre les autorités marocaines et celles de l'Union européenne, dans le cadre d'une Commission mixte dans le domaine de la pêche. Les participants vont mettre à profit cette rencontre pour dresser le bilan conjoint de ces quatre premières années.

« S'agissant de l'avenir de l'accord de pêche, une « réflexion est en cours au

sein du gouvernement marocain » tenant compte de trois paramètres dont le premier est « d'ordre doctrinal ». Une démarche qui obéit à la vision et à la politique étrangère tracées par le roi Mohammed VI qui privilégie des partenariats avec une valeur ajoutée plus claire. Le Maroc souhaite des partenariats plus avancés, où la valeur ajoutée marocaine est plus forte », a soutenu Nasser Bourita.

Parlant du deuxième paramètre, le ministre a expliqué que le Royaume du Maroc a développé une stratégie nationale de la pêche « Halieutis » et mis en place une stratégie de développement du secteur, qui prend en compte les aspirations des opérateurs et exige l'interaction avec les partenaires.

Le troisième paramètre, par contre, est lié à la production des données scientifiques, avec pour objectif la préservation des ressources naturelles que regorge le Maroc.

irmin Oyé

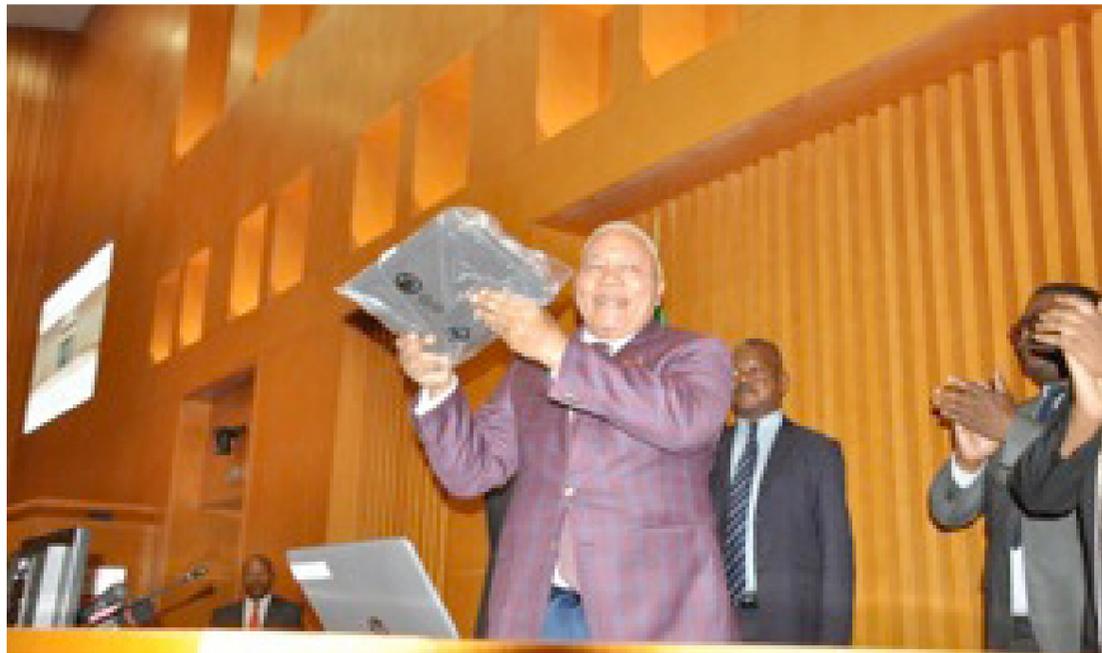
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'Assemblée nationale dotée d'un portail web

Le site internet www.assemblée-nationale.cg et la chaîne YouTube de la chambre basse du parlement ont été lancés le 12 juillet à Brazzaville par le président de cette institution, Isidore Mvouba, lors de la journée parlementaire sur le numérique.

Le portail web et la chaîne YouTube de l'Assemblée nationale ont été développés par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE). Conçus selon les normes internationales en la matière, ces deux médias sont mis en place pour renforcer la communication de cette chambre mais aussi d'assurer le relai du travail des élus du peuple. Selon les caractéristiques techniques déclinées par le directeur général de l'Arpce, Louis Marc Sakala, le site web de la chambre basse du parlement est divisé en six parties. Il s'agit, entre autres, de l'accueil, chargé de faire la présentation de l'institution ; de la rubrique "les députés", dans laquelle on présente le bureau de l'Assemblée nationale, les bureaux des commissions parlementaires ; des groupes parlementaires ainsi qu'un bref aperçu sur les 151 députés qui y siègent.

L'accueil affiche aussi la rubrique "les travaux parlementaires", sur laquelle on retrouve le calendrier des sessions parlementaires, les séances plénières, les comptes rendus, les lois adoptées, les textes réglementaires, les interpellations ainsi que les rapports d'enquêtes et de mis-



Isidore Mvouba brandissant un ordinateur portable reçu/Adiac

« Le Site web et la chaîne YouTube de l'Assemblée nationale sont autant d'outils de communication de base à l'ère du numérique où l'intelligence des machines avance à pas de géant. Je m'en réjouis. Pour la suite, j'en appelle à la poursuite des innovations avec la création prochaine d'une page officielle de notre chambre sur Facebook, le plus grand réseau social le plus utilisé dans le monde, doté de près de trois milliards d'utilisateurs par mois »,

sions parlementaires.

Sur la chaîne YouTube, par contre, on y retrouve tous les documents audios et visuels, notamment les reportages réalisés sur les séances plénières, les questions orales au

gouvernement avec débat, les questions d'actualité ainsi que les enquêtes parlementaires. A cet effet, les 151 députés ont été tous dotés d'ordinateurs portatifs leur permettant de s'arrimer à la moder-

rité. De plus, les députés ont ouvert les adresses mails professionnelles dotées des messageries électroniques afin de leur permettre de communiquer en toute sécurité, étant donné que toutes ces données

sont hébergées dans le data center de l'Arpce.

« Lorsque nous utilisons nos mails privés pour des besoins professionnels, nous perdons en crédibilité, parce que nous n'avons aucune confidentialité de nos informations du fait que les serveurs qui hébergent ces informations sont loin. Nous devons utiliser nos mails professionnels pour des affaires professionnelles », a précisé Louis Marc Sakala.

Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale s'est réjoui de cette avancée technologique majeure dont l'objectif est d'arrimer l'hémicycle aux nouvelles technologies.

« Le Site web et la chaîne YouTube de l'Assemblée nationale sont autant d'outils de communication de base à l'ère du numérique où l'intelligence des machines avance à pas de géant. Je m'en réjouis. Pour la suite, j'en appelle à la poursuite des innovations avec la création prochaine d'une page officielle de notre chambre sur Facebook, le plus grand réseau social le plus utilisé dans le monde, doté de près de trois milliards d'utilisateurs par mois », a indiqué Isidore Mvouba.

Firmin Oyé

ROUTE NATIONALE 2

Lancement des travaux d'aménagements sur l'axe Kintélé-Ignié

La Congolaise des routes (LCR), la société gestionnaire des nationales n°1, n°1 bis et n°2, entend lancer, dès le 15 juillet, les travaux d'entretien entre le marché Kintélé et Ignié (Pool), sur une dizaine de kilomètres.

D'après la concessionnaire LCR, les travaux dureront deux mois, entre juillet et septembre, en trois zones : rond-point marché Kintélé (ancien péage) et doublement RN2 ; RN2 et péage Lifoula ; et péage Lifoula et rond-point Ignié. Des mesures de sécurité vont être imposées durant la période des travaux sur cet axe, en raison de sa proximité avec des commerces et habitations. Les abords de la route vont être aménagés sur une distance d'au moins 5 mètres de chaque côté de la chaussée, notamment entre le rond-point marché Kintélé et le doublement de la RN2. « Des basculements de la circulation sur une seule voie seront établis entre le doublement de la RN2 et le péage de Lifoula, puis entre le péage de Lifoula et le rond-point d'Ignié. Il sera strictement interdit de doubler », a averti LCR, ajoutant qu'il sera possible de circuler

sur les trottoirs.

Dans le sens Brazzaville-Yié, les riverains de la RN2 sont invités à emprunter les voies intérieures de la commune ; les accès seront progressivement rétablis aux riverains au fur et à mesure de l'avancement du chantier, mais il ne sera pas possible d'aller jusqu'à Lifoula avant la fin des travaux. « Un accès spécial sera aménagé pour le cimetière Bouka. Les convois funéraires sont invités à la plus grande prudence et au respect des règles de sécurité au moment de traverser la route », a précisé le communiqué de LCR.

Soulignons que les chantiers similaires sont réalisés par la gestionnaire des routes, notamment la réparation du parapet et du garde-corps, le nettoyage de caniveaux et de dalots, la construction du fossé, le remplacement des panneaux de signalisation, la réparation de la glissière de sé-



Le poste de péage de Lifoula, sortie nord de Brazzaville/Adiac

curité, la construction de murs de soutènement maçonnés et de perrés maçonnés. D'après la même source, ces travaux font partie de l'entretien courant dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de concession avec l'État congolais.

Les investissements de la société gestionnaire sur l'ensemble du réseau routier national sont indispensables pour maintenir l'ouvrage en bon état pendant la durée de la concession (trente ans). L'installation des postes de péage,

des systèmes de télésurveillance, d'un centre d'appel et d'assistance, ainsi que des systèmes de pesage contribue à assurer la sécurité des usagers et empêche la dégradation avancée de la chaussée.

Fiacre Kombo

SANTÉ

Le CHU adopte son plan d'action 2023

Le comité de direction du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville a tenu, le 12 juillet, à Brazzaville sa 25e session ordinaire 2023, sous la présidence du Pr Armand Moyikoua.

Plusieurs points importants ont été adoptés au cours de la réunion qui s'est tenue en présence également du directeur général du CHU, le Pr Thierry Raoul Gombé. Après s'être mis d'accord sur l'ordre du jour, les membres du comité de direction de cette structure ont adopté d'autres points, à savoir la réalisation des projets financés par l'Agence française de développement pour les questions d'adduction d'eau et d'assainissement ; la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) pour la réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures et le renouvellement de quelques équipements ; les budgets du CHU de Brazzaville et du ministère de la Santé et de la Population pour l'acquisition du matériel de buanderie ainsi que de la centrale de production d'oxygène médical et la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées.

Aussi les administrateurs ont-ils été informés de la révision en cours de la convention collective applicable aux travailleurs du CHU pour tenir compte des évolutions dans le fonctionnement de l'établissement, à l'instar de la reconsidération du poste du directeur général adjoint. Par ailleurs, le budget 2020, le rapport d'activités au 31 décembre 2020, le budget exercice 2021, le rapport d'activités au 31 décembre 2021, le budget exercice 2022, le rapport d'exécution budgétaire au 30 septembre 2022, l'abrogation de la délibération portant gel des formations, l'instauration du salaire

fonctionnel des membres de l'équipe de direction, le projet de regroupement des services (création des départements), la création des postes d'adjoint au chef de service, le lancement de la campagne d'embauche par un cabinet extérieur et les primes aux agents de l'agence comptable relative aux risques liés au convoyage de fonds ont été examinés et adoptés aux cours de la session. Toutefois, le montant correspondant à la mise en œuvre de ces différents projets n'a pas été publié.

Clôture des travaux, le président du comité de direction a rappelé l'enjeu de cette session. « Au terme de cette journée de travail, pour laquelle nous n'avons fait que notre devoir ; notre devoir d'administrateur, de médecin et responsable administratif et financier, le devoir de prendre des décisions, des décisions qui vont impacter



Les participants/Adiac

« Au terme de cette journée de travail, pour laquelle nous n'avons fait que notre devoir ; notre devoir d'administrateur, de médecin et responsable administratif et financier, le devoir de prendre des décisions, des décisions qui vont impacter positivement, je l'espère, le fonctionnement du CHU. Il s'agit notamment au cours de cette année 2023, grâce aux infrastructures en cours de réalisation, de réhabilitation et aux équipements acquis où à acquérir renforcer les activités du diagnostic, de l'imagerie, du laboratoire, des soins médico-chirurgicaux, l'exploration fonctionnel en toute activité génératrice de revenus. Le deuxième objectif consiste à améliorer l'offre et la qualité des soins des services de santé, de renforcer les capacités de la pharmacie hospitalière, d'améliorer l'hygiène et l'environnement. »

positivement, je l'espère, le fonctionnement du CHU. Il s'agit notamment au cours de cette année 2023, grâce aux infrastructures en cours de réalisation, de réhabilitation

et aux équipements acquis où à acquérir de permettre au CHU d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, notamment renforcer les activités du diagnostic, de l'imagerie, du laboratoire, des soins médico-chirurgicaux, l'exploration fonctionnel en toute activité génératrice de revenus. Le deuxième objectif consiste à améliorer l'offre et la qualité des soins des services de santé, de renforcer les capacités de la pharmacie hospitalière, d'améliorer l'hygiène et l'environnement. », a souligné le Pr Armand Moyikoua.

Guillaume Ondze

DROITS HUMAINS

Plaidoyer pour l'application des textes de la Charte africaine

Les aveugles et malvoyants se sont réunis, le 11 juillet, à Brazzaville pour discuter sur les questions relatives au droit à la santé et à la reproduction du protocole à la Charte africaine ratifié par les Etats africains.

La question était au centre de la conférence de presse animée par le président de l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo, Claudier Kokolo et la représentante de la sous-région de l'Union africaine des aveugles, Thérèse Kamango sur le thème « Plaidoyer sur le droit à la santé sexuelle et droit reproductif à travers le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes handicapées ». L'objectif est d'inciter l'Etat à prendre les textes d'application y relatifs.

Dans sa communication, Claudier Kokolo a sollicité l'application des textes après la ratification du protocole de la Charte de l'Union africaine et la promulgation de la loi par le chef de l'Etat. En son article



Les aveugles et malvoyants (Adiac)

17, poursuit-il, les parties ont pris des mesures appropriées et efficaces pour garantir aux personnes handicapées l'accès sur la base de l'égalité aux services de santé y compris à la santé sexuelle et reproductive. Les personnes handicapées sont

confrontées à plusieurs maux dans les structures sanitaires, lors des consultations médicales ainsi qu'au niveau politique. Il s'agit notamment du coût élevé des consultations, l'inaccessibilité des lits dans les hôpitaux ainsi que le manque des gui-

dances pour les aider à s'exprimer librement lors des consultations médicales.

« Nous souhaitons la gratuité et la réduction des tarifs de consultation ainsi que l'obtention des guidances dans les hôpitaux, afin de nous accompa-

gner car les guides parents ne nous permettent pas de s'exprimer librement parce qu'il y a des confidences que les parents ne doivent pas connaître », a indiqué Claudier Kokolo.

Déplorant la surprotection des enfants handicapés, l'enquête réalisée dans les départements de la Bouenza, Sangha, Cuvette, Pointe-Noire et la Lékoumou en 2019, a révélé la prise en otage de cette catégorie de personnes dans le domaine de la santé de la reproduction. « Les handicapés ont droit à la reproduction comme tout être humain. Aujourd'hui avec la surprotection des parents, les enfants handicapés subissent des conséquences graves qui se manifestent par l'inceste au sein des familles », a-t-il déclaré.

Lydie Oko

FILIÈRE INFORMATIQUE

Mieux former les jeunes pour répondre à la demande des entreprises

L'informatique touche tous les acteurs d'activités et ses différents métiers évoluent sans cesse. L'exercice des métiers de l'informatique nécessite des compétences et formations spécifiques dispensées depuis quatre ans à l'Université-Marien-Ngouabi (UMNG), à travers une filière créée à cet effet.

La Licence d'informatique de la Faculté des sciences et techniques de l'UMNG est la seule filière de cet établissement public qui forme aux métiers des technologies de l'information et de la communication. L'école a multiplié des partenariats, avec notamment l'Agence française de développement (AFD), l'Expertise France et l'Ambassade de France, pour essayer d'améliorer la qualité de l'offre de formation et de pouvoir l'adapter aux besoins du marché de l'emploi.

En effet, cette filière vient de bénéficier d'un programme de renforcement des capacités des formateurs de l'informatique, grâce au projet Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (Ames) initié par le ministère de tutelle avec le soutien de l'AFD. C'est ainsi que depuis le 3 juillet, près d'une trentaine d'enseignants de cette filière et d'autres établissements à vocation professionnelle reçoivent des formations sur deux disciplines de base en informatique, notamment l'algorithmique combinée à la programmation langage C. Pour le responsable de la filière, Régis Freguin Babinda-



Les participants à la session de formation DR technologiques », a-t-il signifié.

mana, l'objectif de cette initiative est de doter le Congo des compétences en informatique qui pourront répondre aux besoins des entreprises. Ce maître de conférences Cames en algèbre-cryptologie-codes-applications suit de près l'évolution de cette école en lien avec les exigences du marché de l'emploi. « Il est question d'avoir des enseignants de qualité pour aller vers l'excellence. C'est pour cela que nous organisons cette session de formation des formateurs »,

a-t-il indiqué. Cette école forme depuis son ouverture des techniciens supérieurs en informatique, des diplômés en capacité de développer des systèmes et réseaux et des programmeurs informatiques. Un cycle master sera sous peu ouvert au sein de la filière, a confié le responsable du parcours, Régis Freguin Babindamana, qui œuvre pour le rayonnement de la Licence d'informatique de la Faculté des sciences et techniques de l'UMNG.

Le projet a fait recours à un enseignant expérimenté, Pa-

trice Naudin, de l'Université Poitiers (France) pour partager les connaissances à ses collègues congolais. Le missionnaire français s'est réjoui du fait que les modules dispensés dans cette filière correspondent aux standards et au programme de son université. « Il faut poursuivre cette formation par un master pour avoir une capacité d'évolution. Dans toutes les disciplines, il faut un niveau d'études qui est suffisant pour être capable de s'adapter aux évolutions

Le besoin d'instaurer un programme de formation continue au profit des enseignants de l'UMNG a également été exprimé par les participants, à l'instar du Dr Winnie Ossete Ingoba et Dick Hartmann Douma, maître de conférences en physique. Ils exhortent les autorités de tutelle à investir davantage dans ce genre d'initiative dans la perspective de l'adéquation formation-emploi.

Fiacre Kombo

DONATION

L'Association des AET offre des dons aux orphelinats de Brazzaville

A l'occasion de la Journée nationale de l'Ancien enfant de troupe (AET), qui sera célébrée le 16 juillet, une délégation de l'association conduite par l'AET Marcel Mabiala, en sa qualité de chargé des affaires sociales, a fait la ronde de deux orphelinats de Brazzaville où il a fait des dons de diverses natures.

De l'orphelinat Notre Dame de Perpétuel secours, situé à Massengo, dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, en passant par la Maison de mon enfance à Bacongo, deuxième arrondissement, Marcel Mabiala a été porteur d'un don de non-vivres pour soulager tant soit peu les peines des personnes vulnérables qui y vivent. Les dons ont été constitués de draps, des serviettes et des matelas. « Nous avons commencé à faire ce genre d'activité depuis 2018 et en 2019 nous avons eu une interruption. Depuis cette année jusqu'à maintenant, on n'en faisait plus. En 2018, nous sommes allés à l'orphelinat de Kinoundi, Dona Marie, etc. Cette fois-ci, nous venons à Massengo, on a offert un don à Perpétuel secours, mais là-



L'AET Marcel Mabiala remettant un échantillon à l'orphelinat Notre Dame de Perpétuel secours (Massengo)

bas, nous y étions déjà chez les catholiques, à l'hospice des vieillards Paul-Kamba, ainsi qu'à l'orphelinat les Petites sœurs des pauvres à

la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville », a indiqué Marcel Mabiala.

« Vous savez que la devise de notre association est:

« Vous savez que la devise de notre association est: Fraternité, entraide et solidarité. Cette fraternité nous lie. Ce qui est bien avec les AET, c'est qu'ils ont compris une chose: Ceux qui ont plus

mettent toujours plus. Et ça nous fait une belle cagnotte qui permet de réaliser toutes ces actions », a ajouté Lifoucou Bouity.

Réceptionnant le don, le directeur de l'orphelinat, la Maison de l'enfance, Daniel Mokoko, s'est exprimé en ces termes : « Au nom des enfants, du personnel et même de la Paroisse, c'est à eux que l'aide est destinée. Vous venez avec un élan de solidarité qui nous fait vraiment plaisir, parce que nous sommes en rupture de matelas. Nous étions en train de nous dire comment on va faire. Et donc, le geste que vous faites est tellement important. Que le bon Dieu continue à vous aider à en faire davantage ».

Guillaume Ondze

GASTRONOMIE

A la découverte des saveurs russes

Dans le cadre de la Semaine culturelle croisée Russie-Congo, organisée du 11 au 13 juillet à Brazzaville, la Maison russe a abrité une séance de dégustation de quelques mets russes. L'objectif étant de faire découvrir les variétés culinaires du pays aux Congolais.

Au menu de la découverte gastronomique : la salade russe avec les gambas souvent dégustée lors du nouvel an ; La salade aux poissons salés sous une couche de betterave ; Un plat de ravioli russe ; du chou farci ; des crêpes au caviar avec de la crème et de la pomme de terre ; des boulettes de viande hachée. Des plats essentiellement concoctés avec des ingrédients disponibles à Brazzaville.

« Contrairement à l'idée que je me faisais de la cuisine russe, je constate plutôt qu'elle se rapproche beaucoup de la cuisine congolaise de par certains ingrédients qu'elle utilise, notamment pour les salades. En gros, j'ai aimé découvrir les saveurs russes et la plupart des plats que j'ai pu déguster étaient agréables aux papilles. Dommage qu'on ait pas trouvé les mets congolais », a fait savoir Aimé Tchicoudi.

A ce propos, Maria Fakhruudinova, directrice de la Maison russe, a déclaré que pour cette journée, il était simplement prévu la découverte de la cuisine russe qui est très peu connue

des Congolais. « La cuisine congolaise, quant à elle, nous espérons la faire découvrir au peuple russe lorsque la délégation congolaise se rendra à Saint-Petersbourg, en septembre », a-t-elle expliqué.

S'agissant de la fusion des deux cultures, Maria Fakhruudinova a confié qu'à l'avenir, les ingrédients congolais seront davantage utilisés dans la cuisson des plats russes. Par ailleurs, dans le cadre de cette initiative, il est prévu l'apprentissage de la cuisine russe au public congolais, précisément brazzavillois. « On espère organiser davantage ce temps de partage et de dégustation », a-t-elle martelé.

En parallèle de la gastronomie, la Maison russe accueille, dans le cadre de cette semaine culturelle croisée Russie-Congo, une exposition photographique en hommage à l'artiste Sergueï Rachmaninov, célèbre compo-



Maria Fakhruudinova expliquant la composition des plats russes au public brazzavillois/Adiac

siteur russe qui devait totaliser 150 ans cette année s'il était encore vivant. Ouverte au pu-

blic jusqu'à la fin du mois de juillet, l'exposition donne à voir des archives artistiques de l'ar-

tiste russe. Des archives, d'une très grande richesse, transmises au musée national de la culture musicale Glinka, durant différentes périodes par les amis du compositeur. Depuis un demi-siècle, ce patrimoine constitue une source pour la recherche scientifique consacrée à l'héritage de Rachmaninov.

Merveille Jessica Atipo

« Contrairement à l'idée que je me faisais de la cuisine russe, je constate plutôt qu'elle se rapproche beaucoup de la cuisine congolaise de par certains ingrédients qu'elle utilise, notamment pour les salades. En gros, j'ai aimé découvrir les saveurs russes et la plupart des plats que j'ai pu déguster étaient agréables aux papilles. Dommage qu'on ait pas trouvé les mets congolais »

COURS MA D'ÉLITE

Les arbitres congolais ont développé les acquis

Après avoir réussi à améliorer leurs capacités opérationnelles, les arbitres congolais savent désormais à quoi s'en tenir. La mission leur a été confiée, le 13 juillet, au terme du cours MA d'élite de rehausser le niveau de l'arbitrage congolais sur l'échiquier national et international.

« Nous espérons que les enseignements accumulés vont vous aider à rehausser le niveau de l'arbitrage congolais qui ces derniers temps nous donne plus de signe de décollage. La disponibilité et le dévouement que nous avons constatés sont pour nous des signes prometteurs. Mais c'est sur le terrain de la pratique que nous vous attendons », a recommandé Antoine Engandza, le coordonnateur national. La formation dispensée par les experts de la Fédération internationale de football association (Fifa) a intéressé vingt-cinq arbitres parmi lesquels sept dames. Les quinze arbitres internationaux et dix fédéraux ont promis de relever le défi

« Durant cinq jours, nous avons suivi le cours MA avec beaucoup d'attention et d'enthousiasme en recevant chacun un enseignement de qualité. Ce cours nous permettra d'améliorer nos connaissances physiques et techniques afin de tirer haut l'arbitrage congolais au niveau local et continental », ont-ils fait savoir dans leur



Les arbitres et experts de la Fifa avec les responsables de la Fécofoot/Adiac

message.

Ce cours, a expliqué le secrétaire général adjoint de la Fédération congolaise de football, entre dans le cycle de formation dont bénéficient les arbitres au niveau de la Fédération congolaise de football. La Fécofoot, a-t-il expliqué, tient à ce que le niveau des arbitres soit rehaus-

sé précisant que l'arbitrage fait partie des quatre piliers qui soutiennent le développement du football au rang desquels nous avons l'administration, la médecine et l'entraînement. Il a exhorté les arbitres à donner le meilleur d'eux-mêmes sur le terrain.

« L'arbitrage constitue le pi-

lier le plus sensible dans la mesure où il couronne ou sanctionne le travail de tous les autres piliers. J'exhorte ceux qui ont choisi ce métier à le faire selon les règles de l'art. Le cours qui a été dispensé est un élément important qui vient pour réactualiser toutes les connais-

sances. Je souhaite que ces acquis soient traduits sur le terrain pendant l'exercice de votre métier. La Fécofoot s'engage à assurer la formation des arbitres à travers les différentes contributions que nous recevons notamment de la Fifa », a commenté Daniel Amboulou.

Joseph Jason Damoo, l'expert de la Fifa, a, quant à lui, salué le travail accompli par les arbitres congolais pendant le cours et sur le terrain. Il ne fait aucun doute que le Congo a des arbitres de grands talents. Seul le travail, a-t-il recommandé, leur permettra de hisser haut le drapeau congolais.

« Vous avez des arbitres de grands talents. Le sacrifice a un prix mais la récompense est plus grande. Continuez à travailler plus fort et lorsque l'occasion se présente prenez-la à deux mains et créer une allée pour les plus jeunes qui arrivent. Rappelez-vous à quel point la ponctualité est importante », a précisé celui qui a co-animé le cours avec Jeanne Ayemon. Le soutien des arbitres congolais a été recommandé.

James Golden Eloué

AFFAIRE KOFFI OLOMIDÉ- KOFFI DE BRAZZA

L'audience repoussée pour le 20 juillet

Le report de l'audience pour le 20 juillet devant le président du Tribunal de grande instance statuant en matière de référé, au Palais de justice de Brazzaville serait sollicité par les avocats de Koffi Olomidé qui n'étaient pas prêts pour les plaidoiries.

D'après Me Stève Bagne, l'un des avocats de Prospère Faustin Mouanza, le report a été sollicité par les avocats de Koffi Olomidé qui ne sont pas prêts pour les plaidoiries. D'où, après discussion entre avocats, l'audience initialement prévue pour le 13 juillet est renvoyée au 20 septembre pour les plaidoiries. Et selon les avocats de Koffi Olomidé, l'artiste musicien plaignant (Koffi Olomidé) sera présent à ladite audience.

En effet, dans sa requête adressée au président du Tribunal de grande instance de Brazzaville par le biais de ses avocats, Maîtres Claude Coelho et Yvon Eric Ibouanga, Koffi Olomidé, artiste musicien de renommée internationale dont le succès traverse plusieurs générations, accuse Prospère Faustin Mouanza dit Koffi de Brazza d'utiliser son nom et ses artifices pour obtenir du succès. Il sollicite sinon exige que l'on interdise à Prospère Faustin Mouanza de faire usage du nom de Koffi de Brazza. De plus, il sollicite le retrait par Prospère Faustin Mouanza de toutes les œuvres artistiques qu'il a réalisées sous le pseudonyme de



Prospère Faustin Mouanza et Me Stève Bagne au Palais de Justice à l'issue de l'audience/DR

Koffi de Brazza et Rappel que la décision devant intervenir doit être exécutoire par provision, sans caution et avant enregistrement notwithstanding toutes voies de recours.

Pour Me Stève Bagne, avocat de Prospère Faustin Mouanza, l'affaire est en faveur de Koffi de Brazza. Pour lui, la requête de Koffi Olomidé est fondée sur les dispositions de l'article 100 du Code de la famille congolais qui protège le nom patronymique. Or, le nom de Koffi Olomidé, c'est un nom d'artiste et non patronymique. « Il est de notoriété publique que le nom patronymique de l'artiste Koffi Olomidé est Antoine Christophe Agbepa Mumba, né le 13 juillet 1956 à Kinsangani en République démocratique du Congo », a-t-il expliqué.

L'audience prévue pour le 20 juillet est pour les plaidoiries des avocats des deux parties, dont Maîtres Stève Bagne, Bracy Tsiba Mitathy et Anicet Goma Moussahou, avocats de Prospère Faustin Mouanza dit Koffi de Brazza et Maîtres Claude Coelho et Yvon Eric Ibouanga pour Koffi Olomidé.

Bruno Okokana

EN VENTE

MATIERE DE LENTEUR
RECUEIL DE POESIE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires faibles de la France ex-colonies de la partie poétique je réside dans les mots étroits, des mots chevilles qui ne situent en langue intermédiaire entre deux pays ni appartenant deux pieds d'un homme à une tête.

Je réside dans les mots ennemis quand ne grande pas le tonnerre pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le confort de vie avec tant de barge.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "La Costeau sans manche" (2011), de "Ne plus voir, Partis ailleurs pour Jean-Baptiste Bimbo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Matière de lenteur", initialement publié en édition bilingue (français-français) en 2015, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Laurent Tongo

LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE

ESSAI

Omer MASSEM

Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules

POÈMES DES CINQ CONTINENTS

Roland BEMBELLY

Code des Hydrocarbures du Congo

Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé

Roch Cyriaque GALEBAYI

Le Commandant Marien Ngouabi
(1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

Préface du Pr Théophile OBENGA

Jacques N'GOULOU

Paradoxe de l'agriculture congolaise

Préface de Jean-Jacques BOUYA
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et des Grands Travaux

Noëilly Galoy

Les Grandes Femmes sont faites de petites filles

ÉdiLivre

Sorel Eta

L'université de la forêt
Avec les Pygmées Akas

NOUVELLES TERRES

Rigobert Sabin BANZANI

Le droit de l'urbanisme au Congo
Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées

Placide Moukoko

PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)

FRANCOPHONIE

Le président Denis Sassou N'Guesso invité aux jeux de Kinshasa

Le président Denis Sassou N'Guesso a reçu, le 13 juillet, à Brazzaville un message de son homologue de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, relatif aux neuvièmes Jeux de la Francophonie qui auront lieu du 28 juillet au 6 août prochain à Kinshasa.

Ce message écrit lui a été transmis au Palais du peuple par le vice-ministre des Affaires étrangères de la RDC, Crispin Mbadu Phanzu.

« Il est de bon aloi pour nous, étant donné les liens de fraternité et d'amitié qui unissent les deux peuples, lorsqu'il y a un événement de cette ampleur que nous venions partager avec nos frères. C'est pourquoi je suis venu transmettre le message au président de la République », a déclaré Crispin Mbadu Phanzu, à l'issue de l'au-



Le vice-ministre des Affaires étrangères de la RDC transmettant la lettre au président de la République

« Il est de bon aloi pour nous, étant donné les liens de fraternité et d'amitié qui unissent les deux peuples, lorsqu'il y a un événement de cette ampleur que nous venions partager avec nos frères. C'est pourquoi je suis venu transmettre le message au président de la République »

dience avec le chef de l'Etat congolais.

Interrogé sur la coopération bilatérale entre les deux pays, il a signifié que « les relations sont très excellentes. Il n'y a pas longtemps le président Félix Antoine Tshisekedi était ici, notamment à Oyo où il a passé 72 heures ».

La Rédaction

ELECTIONS SÉNATORIALES

Le PCT sélectionne 55 candidats

Le comité national d'investiture du Parti congolais du travail (PCT), qui s'est réuni les 11 et 12 juillet à Brazzaville, a validé 55 dossiers de candidature aux sénatoriales du 20 août prochain.

Sur les 245 demandes d'investiture réceptionnées, le PCT en a validé 55 dont dix-huit femmes, soit un pourcentage de 32, 72%. Selon le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, les résultats de la 10e réunion du comité national d'investiture sont le fruit d'une analyse minutieuse initiée depuis les fédérations du parti. Il s'est félicité de la qualité des échanges qui ont abouti à des choix qui portent désormais l'espoir du parti.

« Ces choix se sont avérés ardu, car il a été difficile de déterminer parmi les 245 postulants, lesquels garantiraient la victoire du parti à ces sénatoriales tant leur engagement et leur détermination à servir le parti et l'Etat demeure sans équivoque », a rappelé le président du comité national d'investiture du PCT.

C'est ainsi que Pierre Moussa a exhorté les 55 candidats sélectionnés à prendre dès à présent la mesure de leur responsabi-



Le présidium du comité d'investiture du PCT

lité. « En effet, avec le soutien et l'appui du parti, celle de gagner tous les sièges des sénateurs ».

« Ces choix se sont avérés ardu, car il a été difficile de déterminer parmi les 245 postulants, lesquels garantiraient la victoire du parti à ces sénatoriales tant leur engagement et leur détermination à servir le parti et l'Etat demeurent sans équivoque »

ils ont l'impérieux devoir de lui permettre de réaliser son ambition électo-

ciblés. Les options que nous venons de prendre nous engagent et en-

a déclaré Pierre Moussa, précisant que l'enjeu des élections sénatoriales du

20 août est de consolider son ancrage au Parlement. Saluant les cadres du parti ayant manifesté leur intérêt pour représenter le PCT aux prochaines sénatoriales, il a rappelé aux membres du comité d'investiture, aux militants et sympathisants du parti, l'obligation d'assumer pleinement les options prises. Ceci, en faisant preuve d'exemplarité et de dynamisme dans la mobilisation de l'électorat.

Parfait Wilfried Douniama